

Informations sur le signal d'alerte



La Sirène d'Alerte et d'Information de la population a été installé le 1er mars sur le toit de l'école primaire. La mise en service aura lieu **le 20 mars vers 16h15**. A cette occasion plusieurs essais seront réalisés.

Ensuite la sirène sera essayé tous les 1er mercredi du mois à midi à partir du 5 avril.

Le Signal National d'Alerte permet d'avertir les populations, de jour comme de nuit, d'un danger immédiat pour qu'elles prennent les mesures de sauvegarde appropriées.

• Comment le reconnaître ?

Les sirènes émettent un signal composé de **trois séquences d'1 minute 41 secondes, séparées par un silence de cinq secondes.**

La fin de l'alerte est annoncée par un **signal continu de 30 secondes.**

Les essais de sirènes du réseau national d'alerte se déroulent le premier mercredi de chaque mois, à midi. **Pour ne pas être confondu avec le signal d'alerte, ces sirènes d'essai ne durent qu'une minute et 41 secondes.**



• Les conduites à tenir

Lorsqu'une sirène d'alerte retentit, **quelle que soit la menace, le signal National d'Alerte doit susciter les réflexes suivants :**

- Ne pas rester dans la rue (à l'endroit le plus exposé),
- Se confiner dans un local clos et se calfeutrer (portes et fenêtres fermées),
- Ecouter la radio, source d'information France Inter ou radios locales,
- Ne pas téléphoner, laisser libre les réseaux pour les secours,
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école,
- Ne pas fumer, éviter flamme et étincelle,
- S'assurer que l'entourage a reçu la consigne.

Pour s'assurer de la bonne diffusion de ces messages, une convention de partenariat a été signée entre le Ministère de l'intérieur, Radio France et France Télévisions.